

## RAPPORT DE MISSION

Pays visité : **Mali**  
Date de la mission : **13 – 19 février 2005**  
Rapporteurs : **Syaka Sadio, Fonctionnaire Forestier (FORC)**  
**Dominique Reeb, Fonctionnaire Principal Forestier (FONP)**

---

Nous avons approuvé ce rapport et autorisons sa diffusion:

Signature: ..... Date:.....

**J. A. Prado**  
Directeur  
Division des ressources forestières

Signature :..... Date :.....

**M. Martin**  
Directeur  
Division des politiques et des informations forestières

cc :

El-Lakany, FOD  
Killmann, FOPD  
Martin, FOND  
Prado, FORD  
Koyo, FORC  
Müller, FONP  
Holmgren, FORM  
Kneeland, FONL  
Rugabira, FODP  
FORC, Circulation

ADG, RAF, Accra, Ghana  
Koné, RAFO, Accra, Ghana  
FAOR, Bamako, Mali  
Kueneman, AGPC

---

FO 6/5 (Sadio)  
FO 6/5 (Reeb)

cc: FORC Chrono  
FONP Chrono  
FO Registry (2)

## TRAVEL REPORT

### MALI

13-19 February 2005

**Syaka SADIO; Forestry Officer, FORC  
and  
Dominique REEB; Senior Forestry Officer, FONP**

### **SUMMARY**

1. The Reporting Officers (ROs) undertook a joint mission with the agro-biodiversity team in Mali from 13 to 19 February 2005, to finalize the formulation of the work plans to support the government of Mali to develop a national policy and strategy for integrated natural resource management under the FNPP framework.

2. The purpose of the mission was to meet with Malian authorities to discuss, review, integrate inputs and finalize the two draft proposals (Forestry and Agro-biodiversity) aiming at strengthening the forestry policy and strategic framework on natural resources and biodiversity management and their related institutional and technical issues.

3. The mission was organized as follows:

- 14-15 February: separate meetings with stakeholders and technical services: (i) briefing with the FAOR and the NPO, (ii) visit to the Forestry Department (DNCN), (iii) courtesy visit at the Ministry of Environment, information and discussion with the Minister and his technical advisers on the objectives of the mission and related priority actions of the government in integrated natural resource management, (iv) visit and work session with the Department of Agricultural, Fishery and Livestock, (v) Visit and discussion with The Netherlands Cooperation;
- 16 February: a programming meeting with the forestry department (DNCN) was organized by the Forestry Department (DNCN), gathering the senior forestry officers and particularly those involved in the activities supported by FAO;
- 17 February: visit to the Swiss Cooperation and a planning workshop was organized in DNCN meeting, gathering the major stakeholders, including representatives from the governmental services, cooperation agencies, NGOs, international organizations, etc. The meeting aimed at discussing the proposed outline of the work programme and agreed to a list of tentative pilot sites where activities related to natural resource and agro-biodiversity management are taking place. The draft proposal of the two components were presented and discussed by the participants. Regarding the forestry component a fairly detailed work plan has been discussed and agreed to. Although more work is still needed to finalize it, the identified objectives, results and activities are considered as final. The framework will be finalized and circulated among all identified partners for their inputs and indication of their areas of interest or competence. However, only an early draft was presented for the agro-biodiversity component. A detailed framework will be further worked out in the during March. Further contact was made with technical cooperation agencies and other national services;
- 18 February: (i) Finalization of the work programme, (ii) visit to bilateral cooperation agencies: French Agency for Development (AFD), CIRAD-Forêt and other key partners; (iii) and debriefing with the FAOR. End of the mission.

4. From the above, the main conclusion and recommendations are as follows:

The participants agreed and recommended the following:

- Identity point of views from all partners met about the irreversible willingness of the government to put forward the process of decentralization and transfer of responsibilities of natural resource management to communities and also the urgency to assist the government in building a comprehensive policy and institutional framework, including necessary regulatory measures;
- Need to define and promote a comprehensive concept of decentralized and integrated participatory natural resource and agro-biodiversity management for their sustainable use;
- Need for participatory approaches to involve the stakeholders - farmers, communities, decision-makers and authorities- and to make them aware of and fulfill their respective role and responsibilities;
- Recognition of urgent in-depth analysis in order to design and implement , from the lessons learned and experience of on-going and past activities, a long-term coordination and regulatory mechanism to streamline the various interventions and investment in natural resource and biodiversity management;
- Need for coordinated actions and synergies between actors;
- The Minister of Environment, while welcoming the on-going initiatives (TCP-Support to decentralization, Environmental communication – LFCC, Urban Forestry, SARD-SL, Facility programme, etc.) from FAO, requested further support from FAO to accompany the decentralization process with a coherent and participatory framework for transferring natural resource management responsibilities to the local communities;
- It was agreed that at institutional level the two components will be implemented under the overall supervision of the Ministry of Environment (Secretary General) for being in charge of both environment and biodiversity issues. For each component there will be a National Coordinator: IER for agro-biodiversity and DNCN for Forestry component;
- The country key donors met are willing to join the process initiated by the FNPP proposed programmes, with possibilities to contribute financially through their on-going initiatives or the current FNPP programmes;
- The participants agreed to the following agenda:
  - √ The field activities will be carried out in selected pilot sites of the following regions: Khayes, Sikasso, Ségou and Mopti;
  - √ March-April 2005: Finalization of the work programme (FAO and partners in Mali);
  - √ May - October 2005: (i) designation of the national coordinators of the Agro-biodiversity component and the forestry component, (ii) inception workshop, (iii) selection of the pilot sites (at community level), (iv) procurement and funds transfer to FAOR, and (v) implementation of field activities (collecting information and data, etc.), contacts with stakeholders at local level, stock taking, documentation, etc.;
  - √ November-December 2005: Synthesis and workshop to discuss and approve the findings and agree to the demonstration priority actions to be implemented in selected sites.

## 1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la deuxième phase (2005-2007) du programme de partenariat entre la FAO et le Gouvernement des Pays-Bas, **le Département des Forêts a proposé un programme d'activités visant à** continuer son appui technique de la première phase au gouvernement du Mali dans le développement forestier en général, ainsi que l'amélioration des connaissances techniques et du cadre institutionnel et réglementaire des acteurs, en particulier.

Cet appui s'articule autour des objectifs de la politique de décentralisation et de relance du secteur forestier adoptée de façon consensuelle lors des concertations nationales tenues à Bamako en juillet et août 2003.

Afin de finaliser la formulation du programme et de mettre en œuvre le programme d'activités, une mission conjointe composée de deux fonctionnaires forestiers et du représentant de l'équipe Agro-biodiversité, s'est rendue à Bamako du 13 au 18 février 2005, pour rencontrer et discuter avec les autorités en charge de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, afin de finaliser sur la bases des discussions et des informations collectées la proposition de programme d'activités.

## 2. Objectif du programme et de la mission

Dans le cadre de la deuxième phase (2005-2007) de son Programme de Partenariat avec le Gouvernement des Pays Bas (FNPP), le département des forêts et le groupe interdépartemental de travail sur l'agro-biodiversité de la FAO ont proposé deux programmes d'activités pour appuyer le gouvernement du Mali dans le développement du secteur forestier et la conservation et valorisation de la biodiversité.

Plus spécifiquement, les deux programmes de travail visent plus à fournir au gouvernement les éléments de définition et de mise en œuvre d'une politique cohérente et décentralisée du secteur forestier ainsi qu'une stratégie de transfert des compétences en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité aux communautés villageoises.

La mission avait pour objectifs : (i) rencontrer et discuter avec les autorités, les services techniques, donateurs et autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, (ii) retenir et planifier les actions prioritaires, et (iii) s'entendre sur la stratégie de mise en œuvre du programme de travail, notamment le choix des sites, l'approche méthodologique, les arrangements institutionnels.

## 3. Déroulement de la mission

La mission était composée de deux fonctionnaires du siège, à savoir Syaka Sadio (FORC) et Dominique Reeb (FONP), et Hama Garba, consultant représentant le groupe interdépartemental de travail sur l'agro-biodiversité.

Elle s'est déroulée du 13 au 19 février, comme suit ;

- 13 février: Arrivée de la mission à Bamako;
- 14-15 février : (i) briefing à la Représentation de FAO au Mali, (ii) visite à la direction des forêts (DNCN) et réunion de travail avec l'équipe technique, (iii) Visite de courtoisie au Ministère de l'environnement et de l'assainissement, (iv) Visite et séance de travail avec le Département de l'agriculture, élevage et pêche, (v) visite à la Coopération des Pays Bas;
- 16 février: une réunion de programmation a été organisée dans la salle de réunion de la DNCN avec le personnel technique de la DNCN et de la STP. Cette réunion a passé en revue les différents programmes d'activités en cours menés par la DNCN, identifié les actions à entreprendre dans le cadre du programme FNPP par rapport aux défis et priorités du gouvernement et les capacités actuelles de la DNCN;

- 17 février: (i) visite à la Coopération Suisse, (ii) une réunion de synthèse s'est tenue à la salle de réunion de la DNCN pour discuter des propositions de programme d'activités sur la foresterie et la biodiversité. Cette réunion a rassemblé les acteurs clés intervenant dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, y compris les processus de décentralisation et de transfert de compétences au niveau local;
- 18 février: (i) finalisation du plan de travail, (ii) visite et séances de travail avec AFD et CIRAD, (iii) débriefing avec le représentant de la FAO. Départ de la mission.

#### **4. Conclusions et recommandations de la mission**

La mission a eu trois jours de contacts et discussions avec les différents acteurs (services ou personnes rencontrés) suggérés par la DNCN (annexe 2). Les conclusions et les recommandations des discussions sont résumées ci-dessous.

##### **4.1. Conclusions**

###### Conclusions générales

Les participants se sont mis d'accord et ont recommandé ce qui suit :

- identité de vue sur la volonté irréversible du gouvernement d'aller de l'avant avec le processus de décentralisation et de transfert de responsabilités aux communautés locales, ainsi que sur la nécessité et l'urgence d'appuyer le gouvernement à définir une politique et un cadre institutionnel adapté comprenant les éléments réglementaires pour résoudre les questions liées à la gestion des ressources naturelles;
- nécessité de définir et promouvoir un concept d'utilisation durable et de gestion décentralisée et intégrée des ressources naturelles et la biodiversité;
- besoin de développer une approche participative permettant une réelle implication des populations;
- nécessité d'une analyse approfondie de la situation de façon à définir et mettre en œuvre, à partir des expériences passées et des activités en cours, un mécanisme de coordination et de réglementation à long terme pour orienter la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité;
- nécessité d'une action coordonnée et d'une synergie entre les intervenants;
- tout en saluant les efforts louables déjà consentis par la FAO, le Ministre de l'Environnement invite la FAO à l'appuyer davantage et à l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique de décentralisation;
- des possibilités existent au niveau local pour mobiliser des fonds additionnels à ceux du FNPP, comme exprimés par les partenaires et les agences de coopération bilatérale rencontrés à Bamako et qui sont prêts à prendre part à l'initiative de la FAO-FNPP, voir même y contribuer financièrement à travers leurs présentes activités ou en apportant directement des contributions financières, car celle-ci recoupe leurs préoccupations et leurs axes d'appui aux efforts déjà entrepris à l'endroit du gouvernement du Mali;
- les participants se sont mis d'accord sur ce qui suit:
  - √ les activités de terrain seront menées dans des sites pilotes dans les régions: Khayes, Sikasso, Ségou et Mopti;
  - √ mars-avril 2005: finalisation du programme de travail;
  - √ mai-octobre 2005: (i) nomination des coordinateurs nationaux des deux composantes, (ii) atelier de démarrage à Bamako, (iii) sélection des sites pilotes (au niveau des communes), (iv) achat des équipements et mise en place des fonds au niveau de FAOR, et (v) réalisation des activités de collecte d'information et de données, contacts avec les acteurs au niveau local documentation, etc ;
  - √ novembre-décembre 2005 : synthèse et atelier national pour discuter les résultats

et approuver le programme d'actions prioritaires à mettre en œuvre dans les sites pilotes.

### Conclusion des discussions avec les différents services et partenaires rencontrés

#### *Ministre Environnement*

Après les salutations d'usage, le Ministre s'est réjoui de la mission qui vient à point nommé, car les actions proposées sont en ligne droite avec les préoccupations et la nouvelle vision de son ministère et de la politique actuelle du gouvernement. Il a entre autres insisté sur les points suivants:

- Déphasage entre la politique en vigueur en matière de gestion des ressources naturelles et les préoccupations de l'heure, notamment, la décentralisation et le transfert des responsabilités, l'accès aux ressources aux populations et communautés locales. Le processus de décentralisation est une opportunité qu'il faut rendre irréversible et qu'il faut accompagner. A cet effet l'appui de la FAO est vivement demandé.
- Manque de cohérence au niveau des politiques sectorielles et des approches en matière de gestion des ressources naturelles.
- Manque de banque de données et cadre de suivi évaluation pour effectuer une meilleure surveillance de l'évolution de l'état des ressources naturelles. Il serait aussi nécessaire d'établir des critères et indicateurs standardisés pour faire l'évaluation des ressources naturelles. Une des stratégies à mettre en œuvre doit avoir une vision transfrontalière de façon à intégrer les ressources partagées situées de part et d'autres des frontières entre les pays. A son avis, la meilleure solution serait la création d'un observatoire des ressources naturelles afin de permettre une meilleure appréciation de l'état et de l'évolution des ressources naturelles tant au niveau intra- que extranational. Le Mali pourrait être l'initiateur d'une telle structure.
- Absence de circuits économiques structurés et fonctionnels pour les produits forestiers.
- Accès limités des populations aux ressources et aux structures d'appui au développement .

#### *Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN)*

La réunion s'est penchée sur les aspects techniques, institutionnels et organisationnels de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles. Des discussions menées avec les services concernés, il ressort ce qui suit:

- Inventaire national: le dernier inventaire national date des années 1975-1981 ;
- Manque de politique forestière actualisée et mise en œuvre. Un projet de politique avait été préparé en 1995 mais n'a jamais été adopté par le gouvernement, néanmoins appliqué sous forme ad hoc.
- Le Programme Forestier National: à la suite d'une réunion tenue à Dakar en 2000 le Mali a présenté et obtenu l'appui du mécanisme pour renforcer le programme forestier national. Les premières activités ont démarré en 2001. Une conférence nationale de la DNCN a été organisée en juillet 2003, suivi d'un forum en août 2003 qui ont permis de définir trois axes prioritaires: (1) mise en oeuvre et diffusion d'une politique forestière nationale; (2) établissement d'une structure d'échange et collaboration entre les différents partenaires impliqués dans la gestion des ressources naturelles, et (3) amélioration des compétences techniques de la DNCN.
- Concept du PFN peu ou mal compris au sein même de la DNCN, et pire aux niveaux décentralisés et communautaires. Les moyens mis à disposition pour le PFN sont très faibles et il est peu probable que sans un effort supplémentaire, ce processus débouche sur (i) une analyse compréhensible de la situation actuelle (ii) sur une participation des principaux acteurs et en particulier les populations à la base et donc sur l'appropriation

par ces acteurs du processus PFN, et (iii) de fournir les éléments d'une vraie politique de foresterie participative.

- PCT/MLI/2905 « Appui à la mise en place des réformes institutionnelles et réglementaires pour une décentralisation de la gestion des ressources naturelles »  
Le projet est bien avancé et touche à sa fin. Il a permis des consultations locales dans environ 14 localités, impliquant les partenaires (SNV et Helvetas) de la GRN. Des projets de décrets d'application du code forestier de 1995 sont en préparation. Une conférence nationale est prévue vers le mois d'avril afin de valider les résultats du PCT et les projets de décrets qui devront être soumis au gouvernement.

Les discussions sur les sujets ci-dessus ont permis de mettre en évidence le caractère préliminaire et la portée assez limitée des résultats du PCT/MLI/2905 et du Mécanisme-PFN, qui ne devraient pas permettre au gouvernement de prendre les décisions (décret) nécessaires pour transférer et réglementer la gestion durable des ressources naturelles, en particulier forestières.

#### *Agence de Coopération décentralisée*

La mission s'est aussi entretenue avec les services techniques de la coopération des Pays Bas, de la coopération Suisse et de la coopération Française (AFD) appuyant le gouvernement et ses structures techniques dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de la gestion intégrée des ressources naturelles.

#### **4.2. Recommandations**

Les contacts et les discussions menés avec les différents acteurs ci-dessus ont permis de formuler les recommandations suivantes :

- Il a été recommandé que les deux programmes seront mis en œuvre sous la tutelle institutionnelle du Ministère de l'environnement, en sa qualité de ministère en charge des forêts et de la Convention sur la conservation de la Biodiversité. La composante Forestière sera exécutée sous la responsabilité technique de la DNCN et celle sur l'Agro-biodiversité sous la responsabilité technique de IER.
- Considérer les résultats obtenus par le PCT/MLI/2905 comme préliminaires et de les tester durant la phase du programme FNPP. Parmi les actions à mener, la formation des acteurs à la base devrait occuper une position centrale et être envisagée de façon à assurer une meilleure compréhension des enjeux de la décentralisation et de transfert de responsabilités.
- Les actions soutenues par le mécanisme visant à mettre en œuvre le PFN doivent s'inscrire dans une dynamique de révision de la politique actuelle et de définition d'une stratégie nationale de programme forestier décentralisé en phase avec la politique de transfert de responsabilités aux collectivités et communautés locales. Un effort supplémentaire financier est demandé au mécanisme pour appuyer davantage le processus d'analyse, de définition et de mise en œuvre d'une nouvelle politique forestière.
- Il est aussi recommandé une action concertée entre les différents acteurs, notamment entre les diverses interventions de la FAO dans le pays.
- Il a donc été décidé que l'appui fournit à travers le FNPP s'appuiera sur les résultats préliminaires du PCT pour développer un concept de transfert des ressources naturelles et qui sera testé dans des zones pilotes à définir. Une fois validé, ce concept servira à formuler la politique forestière dans le cadre du PFN ainsi que les textes de loi qui en découleront.
- Il est souhaité que l'appui du FNPP puisse contribuer à définir les éléments nécessaires à la prise de décision et la définition d'un cadre politique et institutionnel permettant un réel transfert des responsabilités aux acteurs à la base et accompagner le processus durant les deux années à venir.

- La mission a été chargée de finaliser les deux programmes du FNPP (Foresterie et Agro-biodiversité) comme amendé et approuvé lors de la réunion de synthèse du 17 février 2005. Les programmes finalisés devront être renvoyés aux différents partenaires afin que chaque service ou institution concerné puisse faire le parallèle avec ses activités en cours ou son champ de compétence.
- Démarrer les activités du programme de la composante forestière par l'organisation d'un atelier national de démarrage, à Bamako, dans la première quinzaine de mai 2005.

## ANNEXES

### **Annexe 1:      Résumés des contacts des discussions avec les services et personnes rencontrées.**

#### **Annexe 1.1 :    Rencontre avec le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, M. Nancoman Keïta. 14.02.2005.**

D'entrée de jeu le Ministre a remercié la FAO pour son appui constant au gouvernement du Mali et à son ministère, à travers notamment des projets de terrain TCP décentralisation, PCT Foresterie urbaine, Programme de définition de stratégie de communication, le Mécanisme. Après une brève présentation de son département, le Ministre a insisté sur les orientations actuelles de la politique du gouvernement en matière de développement forestier qui s'appuie sur une démarche participative et décentralisée, avec un accent particulier sur la maîtrise des processus de dégradation des ressources, le manque d'actions concertées aussi bien au niveau local et national, tant par les différents acteurs maliens que par les efforts des donateurs. Il a aussi insisté sur les problèmes que son ministère rencontre pour mettre en œuvre les orientations relatives à la gestion des ressources naturelles, particulièrement forestières, édictées par la loi sur la décentralisation est confrontée, à cause de manque de textes réglementaires.

Au passage, le ministre a mentionné la volonté du gouvernement de mettre un accent particulier sur la valorisation et la conservation de la biodiversité (dans la zone du Gourma, Mopti et les aires protégées transfrontalières, etc.) et l'exploitation durable des ressources naturelles pour améliorer les conditions de vie des ruraux. Mais il regrette le manque d'un système de gestion et de banques de données sur les ressources forestières, ainsi que des critères et indicateurs permettant un meilleur suivi de l'évolution des ressources naturelles. Il souhaite que des critères et indicateurs standardisés soient appliqués afin de pouvoir faire l'évaluation périodique de l'évolution des ressources naturelles. Il a d'autre part indiqué qu'il était préoccupé par le manque de cohérence au niveau des politiques du secteur rural et surtout des approches concernant la gestion des ressources naturelles. A son avis, la solution pour remédier à ces incohérences serait la création d'un observation des ressources naturelles permettre une meilleure appréciation de l'état et de l'évolution des ressources naturelles.

Le ministre pense que l'initiative de la FAO dans le cadre du programme FNPP rentre en droite ligne avec les préoccupations du gouvernement et pense que les résultats du programme d'actions initié par la FAO fourniront les éléments de prise de décision pour élaborer des textes réglementaires permettant le transfert des responsabilités aux collectivités locales. Cependant, le Ministre a attiré l'attention de la mission sur l'importance d'intégrer les populations tout le long du processus avec un accent particulier sur l'accès aux circuits économiques et aux ressources naturelles, car c'est la base de la conservation durable des ressources. A cette fin on devra davantage tenir compte des populations et de leur histoire pour définir les politiques de gestion des ressources naturelles (GRN).

En conclusion, le Ministre perçoit le processus de décentralisation comme une opportunité qu'il faut rendre irréversible et qu'il faut accompagner avec un contrôle populaire efficace. Le Ministre souhaiterait un appui de taille et une grande attention de la part de la FAO aux questions de gestion durable des ressources naturelles et la valorisation de la biodiversité dont il devra en plaider au niveau des forums internationaux traitant de ces thèmes.

#### **Annexe 1.2 :    Première réunion technique à la DNCN. 14.02.2005 (voir liste des participants, annexe 2).**

La réunion avait pour but de faire un bref tour d'horizon sur la situation du secteur forestier au Mali afin de s'assurer que les activités conduites dans le cadre du FNPP répondent aux

besoins identifiés et soient complémentaires aux actions en cours. Les points saillants sont comme suit :

- Inventaire national: Le dernier inventaire national date de des années 1975-1981. En 1985-1989 un inventaire partiel des ressources ligneuses a été réalisé. La DNCN a souligné le besoin de conduire un nouvel inventaire forestier afin d'actualiser les données sur la couverture forestière et arborée du pays.
- Le Programme Forestier National: À la suite d'une réunion tenue à Dakar en 2000 le Mali a obtenu l'appui du mécanisme pour les programmes forestiers nationaux. Les premières activités ont démarré en 2001. Une conférence nationale sur les problèmes forestiers a été organisée en juillet 2003, suivit d'un forum national en août 2003. Trois axes prioritaires ont été définis : (1) mise en oeuvre et diffusion de la politique forestière nationale ; (2) établissement d'une structure d'échange et collaboration entre les différents partenaires impliqués dans la gestion des ressources naturelles ; et (3) amélioration des compétences techniques de la DNCN.

A ce jour des termes de références ont été préparés pour l'actualisation de la politique forestière élaborée en 1995 et du PFN. Neuf ateliers régionaux sont prévus et un appel d'offre a été lancé pour la réalisation d'un guide sur la législation forestière. Il est à noter que le Mali ne dispose pas de politique forestière, car celle de 1995 n'ayant pas été adoptée par le gouvernement n'est pas mise en oeuvre. Il est aussi à noter que le concept même du PFN est encore mal compris au sein même de la DNCN. Pour ce faire, il faudrait envisager une formation des agents tant au niveau central qu'à la base afin d'assurer une meilleure compréhension des enjeux incarnés par le PFN ainsi qu'une meilleure visibilité des actions forestières au niveau local.

D'autre part, les moyens mis à disposition de la DNCN pour conduire l'exercice du PFN sont très modiques et de ce fait il est peu probable que sans un effort supplémentaire ce processus puisse déboucher sur une relance réel du secteur forestier et sur une meilleure visibilité des préoccupations forestières dans les stratégies nationales de développement durable. Un effort supplémentaire du Mécanisme, coordonné à celui du FNPP pourrait contribuer à renforcer le PFN et à minimiser les insuffisances observées.

- PCT/MLI/2905 « Appui à la mise en place des réformes institutionnelles et réglementaires pour une décentralisation de la gestion des ressources naturelles »

Le projet est bien avancé et touche à sa fin. Des consultations locales ont eu lieu dans 14 localités. Ces consultations ont été menées en partenariat avec SNV et Helvetas. Des projets de décrets sont déjà préparés en vue d'adapter le code forestier de 1995. Une conférence nationale est prévue vers le moi d'avril afin de valider et ensuite de soumettre les projets de décrets au gouvernement.

Les échanges que la mission a eus avec l'équipe du PCT mettent en évidence certaines faiblesses notoires des résultats obtenus dus à l'approche sectorielle du projet qui n'a pas permis l'analyse du problème dans toute sa dimension politique, stratégique, socio-économique et multi-sectorielle et au manque de concertation avec les autres initiatives de la FAO et des projets en cours supportés par d'autres institutions de coopération.

- Autres activités dans le domaine de la décentralisation:

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de la décentralisation, la DNCN a aussi bénéficié de l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), à travers la Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT). Il en est de même

pour l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) qui participe au financement des communes.

En conclusion la réunion recommande ce qui suit :

- i) Les lois 96-050 (décentralisation des ressources naturelles), 95-004 (code forestier), 95-030 (faune) et 95-003 (transport du bois) ont fixé les modalités de transfert des responsabilités aux collectivités. Pour l'instant il est prévu un transfert des ressources aux collectivités et non pas aux communautés et il est à craindre que ce processus aboutisse à une déconcentration plutôt qu'à une décentralisation de la GRN.
- ii) Concernant les plateformes de concertations existantes il faut mentionner que le comité consultatif créé par décret n'est plus opérationnel par manque d'intérêt. Au niveau décentralisé la concertation souffre aussi du manque de cadre inapproprié. Les comités mis en place aux différents niveaux ont une fonction plutôt administrative que d'orientation technique et, à ce stade, ne peuvent guère jouer un rôle déterminant dans le développement d'un concept de transfert de compétences en matière de GRN.
- iii) Les résultats obtenus par le PCT/MLI/2905 semblent prometteurs cependant il semble que la DNCN n'ait pas assuré une synergie pourtant essentielle entre le PCT et le processus PFN en cours. Comme indiqué plus haut, la politique forestière de 1995 n'a pas été adoptée par le gouvernement et il est à craindre que la formulation de lois ou de décrets en l'absence de cadre politique officiel puisse générer un certain nombre de problèmes dans le futur. Il serait donc utile d'harmoniser les actions tout en renforçant le PFN pour s'assurer que le cadre institutionnel pour le secteur forestier du Mali soit totalement cohérent.
- iv) Pour éviter toute prise de décision précipitée dans l'action, il a été convenu de considérer les résultats obtenus par le PCT comme préliminaires et de tester sur le terrain les textes réglementaires ainsi proposés, avant leur adoption par le gouvernement. Le FNPP s'appuiera sur les acquis du PCT et du Mécanisme pour développer un concept de gestion décentralisée et intégrée des ressources naturelles ainsi que du transfert des responsabilités de gestion aux communautés locales. Ce concept sera testé dans les zones pilotes choisies en même temps que les textes de décret formulés par le PCT pour vérifier leur applicabilité sur le milieu réel et proposer les éventuels amendements des textes réglementaires et les orientations et mise à jour de la politique forestière de 1995, avant leur adoption par le gouvernement.
- v) Les tests se feront en partenariat avec les institutions impliquées dans la gestion des ressources naturelles et des projets en cours, en s'appuyant sur les solides expériences passées, notamment du projet GTZ « Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales » (PACT) à Ségou et Forêt et Sécurité alimentaire (1995-2001) mis en œuvre avec l'assistance de la FAO à Sikasso et qui a produit de bons résultats en particulier un schéma d'utilisation du terroir, les projets de Mopti (cercle de Bangas), de Kita accès sur la création de marchés ruraux performants.

**Annexe 1.3 : Rencontre avec l'équipe de l'agriculture à la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR). 15.02.2005.**

Une prise de contact avec la DNAMR a eu lieu afin d'assurer une intégration des activités qui seront menées dans le cadre de l'appui à l'agro-biodiversité avec celles relatives à la gestion des ressources forestières envisagées avec la DNCN. Il a été convenu que l'un des premiers éléments d'intégration de travailler dans des sites pilotes communs. Les zones de Kayes (Kita), Sikasso, Mopti et Ségou conviendraient bien pour l'agro-biodiversité. Il a été noté que différents travaux ont lieu dans la région de Ségou sur la filière gomme arabique, le Karité, la restauration du couvert végétal, la productivité et diversification agricole avec la restauration des bourgoutières. Les étendues de bourgou (*Echinochloa stignina*) constituent des pâturages d'une productivité exceptionnelle.

Les activités d'agro-biodiversité s'inspirent des orientations de la stratégie nationale de la conservation de la biodiversité adoptée par le gouvernement, même si sa mise en application ne s'est pas concrètement matérialisée sur le terrain. Il reste à créer la nécessaire synergie entre les différentes institutions et les activités de gestion des ressources naturelles.

#### **Annexe 1.4 : Rencontre avec l'équipe technique du Secrétariat Technique Permanent (STP)**

Le STP est une structure de coordination créée par le ministère de l'environnement pour s'occuper des politiques et stratégies de toutes les questions environnementales. Elle est composée de trois divisions (i) communication, formation, recherche (ii) conventions internationales et (iii) gestion des ressources naturelles. Parmi les réalisations majeures de SPT, on note :

- i) Etat des lieux de la situation législative et réglementaire du secteur forestier dans le cadre du PADELIA (Partnership for Development of Environmental Law and Institutions in Africa, Partenariat pour le Développement du Droits et Institutions de Gestion de l'Environnement en Afrique). Une proposition de mise à jour des textes a été élaborée, ainsi qu'un cadre de concertation sur la bio-sécurité.
- ii) Elaboration entre 1998 et 2001 du plan d'action pour la conservation de la biodiversité. A cet effet, un inventaire des écosystèmes et habitats naturels a été réalisé ainsi que des études sur le cadre législatif. Ce travail a résulté à la formulation d'une stratégie nationale suivie d'un plan d'action comportant 5 programmes et 10 fiches de projets. Quatre études sur les besoins en renforcement des capacités institutionnelles pour la prise en compte de la biodiversité dans le développement rural ont été menées.
- iii) Elaboration d'un guide méthodologique en matière de gestion des ressources naturelles et l'élaboration des programmes communaux d'action environnementale. Des tests effectués dans la zone de Baye ont montré que le guide était valable au niveau communal mais pas au niveau intercommunal. Une analyse de l'impact des politiques ayant une influence sur les ressources naturelles (éducation, mines, travaux publics, etc.) a été conduite mais reste à compléter.
- iv) Les efforts en matière d'animation du cadre consultatif au niveau national et au niveau interministériel pour toutes les questions de gestion des ressources naturelles restent peu fonctionnels par manque de moyens. Il est prévu de relancer les rencontres mensuelles des directeurs nationaux prévus dans ce cadre. Aussi, le STP a entrepris une réflexion visant à mettre en place un cadre de concertation au niveau local pour les questions de Gestion des Ressources Naturelles et environnementales.

En conclusion, la mission pense que malgré les problèmes auxquels il fait face, le STP est une structure qui pourrait jouer un rôle important dans le cadre de l'appui du FNPP en particulier lorsqu'il s'agira de renforcer l'approche intersectorielle lors de la formulation du PFN ainsi que pour la validation des propositions de transfert des compétences en matière de GRN.

#### **Annexe 1.5 : Rencontre le service technique de la coopération de l'Ambassade Royale des Pays Bas**

La coopération des Pays-Bas est principalement engagée dans un programme de Développement Institutionnel visant à la réorganisation des Ministères de l'Agriculture, des Pêches et de l'Environnement et l'appui du processus de décentralisation.

La coopération regrette la faible implication de la FAO niveau du dialogue sur les politiques de décentralisation et sectorielles au Mali et suggère qu'il serait bon que la FAO appui l'organisation de la prochaine réunion des bailleurs de fonds au Mali.

**Annexe 1.6 : Deuxième réunion technique à la DNCN. 16.02.2005 (voir Annexe 2, liste des participants)**

En prévision de la réunion de synthèse devant réunir les principaux partenaires une réunion technique a été tenue à la DNCN pour finaliser les propositions concernant le secteur forestier. Il a été convenu que l'appui du FNPP sera axés sur trois composantes (1) une revue du contexte institutionnel et technique actuel en matière de GRN, incluant l'évaluation de l'état des ressources, les résultats obtenus jusqu'à ce jour, les mécanismes nationaux de consultation, ainsi que la formulation d'un concept de GINR (2) tester et analyser ce concept dans des zones pilotes et (3) contribuer à la formulation d'une politique et stratégie de GINR et de la biodiversité.

Il est aussi retenu de conduire une évaluation de l'état des ressources naturelles dans toutes les zones pilotes, de façon participative en s'appuyant sur les méthodes existantes et recommandées par la FAO dans le cadre ERF (FRA). La réunion a proposé de choisir les régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti pour abriter les sites pilotes du FNPP. .

**Annexe 1.7 : Réunion de synthèse. 17.02.2005 (voir Annexe 2, liste des participants?)**

La réunion de synthèse a permis à la mission de présenter les programmes d'activités proposées par les deux équipes (Forêt et Agro-biodiversité). Les présentations ont été suivies de discussions et de propositions d'amendement des activités et des approches. Le programme détaillé de la composante Forêt figure à l'annexe 3.

Choix des sites:

Après discussions et sur la base des expériences passées et des activités en cours, il a été décidé de mettre en oeuvre le présent programme d'actions dans les cercles ci-après: Kita (Kayes), Kadiolo (Sikasso), Ségou (Ségou), Bankass (Mopti).

Les critères pour le choix des sites (communes) ont été définis comme suit:

1. Présence d'expériences solides de GPRN et biodiversité ;
2. Représentatif d'une zone agro-écologique ;
3. Présence d'un potentiel forestier significatif ;
4. Présence de partenaires ;
5. Accessibilité (critère secondaire).

Intégration des activités agro-biodiversité et forestières:

Les deux propositions de programme (agro-biodiversité et forêt) sont conçus de manière à se compléter et s'appuie sur les stratégies nationales de gestion des ressources forestières et de la conservation de la biodiversité. Les discussions ont permis de mettre en évidence les points suivants :

- Beaucoup d'actions et d'initiatives sont en cours dans le pays, mais de façon dispersées, parfois sans lien entre elles et collaboration entre les acteurs.
- L'approche/démarche: la démarche champs écoles étant celle qui a été expérimentée avec succès par la FAO a travers son programme GIPD. Il a été préconisé qu'elle soit utilisée dans tout le cadre du présent programme, mais en l'orientant vers une approche Terroir-Ecole qui s'adapte mieux au contexte local de gestion communautaire des ressources

naturelles. A travers cette approche il est recherché une plus grande efficacité dans le renforcement des capacités des populations, le transfert de compétences, et 'utilisation durable des ressources.

- Il est important de développer une plus grande synergie au institutionnel et entre les partenaires de façon à créer des mécanismes et structures locales durables d'intervention concertées et coordonnées.
- Du fait du caractère délicat et complexe de la gestion de la biodiversité, il est souhaitable que les structures de recherche, notamment ICRAF et IER, ainsi que IUCN soient fortement et étroitement impliquées dans la mise en œuvre du programme d'actions de terrain.
- La composante forestière inclut la biodiversité forestière que la composante agro-biodiversité devra prendre aussi en compte dans la mise en œuvre des deux programmes. En revanche, la composante forestière devra dans le cadre de l'évaluation des ressources s'intéresser à l'évaluation de l'agro-biodiversité. De ce fait certaines actions seront menées de paire par les deux composantes de manière à développer une approche intégrée et d'éviter des duplications.

### **Annexe 1.8 : Rencontre avec le Service technique de la Coopération Suisse au Mali**

Après avoir passé en revue les activités entreprises au Mali, le Service de Coopération a rappelé et mis en exergue les points suivants:

- La coopération Suisse continue à fournir un appui constant aux organisations paysannes dans le cadre de la décentralisation. Le projet « Jékasy » (levons-nous), exécuté de 1999 à 2004, met l'accent sur l'expertise technique et financière des structures à la base. Une nouvelle phase prévoit de mettre des fonds à la disposition des acteurs locaux pour renforcer les organisations paysannes et favoriser l'implication des assemblées régionales dans les différentes filières de développement.
- Un autre projet « Jékagnini » (cherchons ensemble) appui un cadre de concertation réunissant les paysans et les chercheurs. Le potentiel scientifique des structures de recherche au Mali est en baisse et il est important de renforcer les capacités pour mieux faire face aux problèmes de gestion et de production de certaines ressources telles que le karité (*Butyriospermum parkii*) et le néré (*Parkia biglobosa*), etc.
- Des expériences intéressantes de processus de négociations sur l'appropriation des RN sont à noter à Tienfala (en partie une forêt classée), à Yarosso (schéma pastoral) et à Koro barrage. Ces exemples pourraient être utiles pour élaborer le concept de transfert de la GRN. Il a été recommandé de contacter MM. Abdel Kader Dicko et Amadi Coulibaly du projet « Jékasy ».

### **Annexe 1.9 : Rencontre avec le Centre de coopération Internationale et Recherche Agronomique pour le Développement**

La mission a rencontré le CIRAD-Mali pour s'informer sur les activités relatives à la gestion décentralisée des ressources naturelles. Une recherche est en cours dans trois pays (Niger, le Mali et le Sénégal), consistant à étudier les mécanismes et aspects liés au transfert de la gestion des ressources naturelles de l'état vers les collectivités. Il s'agit de comparer les processus dans les trois pays et d'analyser l'impact économique au niveau local afin de voir les retombées économiques tant au niveau des populations et des collectivités locales qu'au niveau national.

Les recherches sont en cours et n'ont pas encore produits de résultats tangibles pouvant apporter des éléments de stratégie.

### **Annexe 1.10 : Rencontre avec l'Agence Française de Développement**

L'AFD appuie la stratégie de transfert des compétences en matière de GRN à travers son soutien à la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Elle appuie les collectivités territoriales à travers l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) et la Cellule de Coordination Nationale d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales (CCN) (rattachée à la DNCT). Elle est présente dans la région de Sikasso au niveau de 4 cercles, les autres étant appuyés par la Coopération Suisse, et dans la région de Kayes à Kita.

Dans le domaine forestier l'AFD finance un projet de gestion durable des forêts classées de Bamako (1997-2000 et 2004-2007) et un projet de gestion durable des forêts en 3<sup>ème</sup> région (Sikasso) (1999 – 2005). Ces projets consistent principalement à la préparation de plans d'aménagement, à l'organisation des marchés ruraux du bois, à l'accès à la ressource et à l'amélioration des structures (postes forestiers, bâtiments). Cependant l'activité majeure est centrée au niveau de l'organisation des exploitants et de l'aménagement de la ressource afin de répondre à la stratégie sur l'énergie domestique.

AFD aurait mis à la disposition de la DNCN des fonds (environ 20 millions de FCFA) pour réaliser une étude sur la capitalisation des expériences de gestion participative des RN au Mali afin de proposer des éléments d'orientation du transfert des responsabilités. Cependant rien n'a été fait de la part de la DNCN pour utiliser ces fonds. Il semble y avoir des incompréhensions à ce niveau entre la DNCN et l'AFD. La DNCN prendre les mesures nécessaires pour nouer des contacts avec l'AFD et s'entendre sur l'utilisation de ces fonds. Les activités à faire financer par ces fonds seront complémentaires à celles envisagées dans le cadre du programme FNPP, ce qui permettra d'arriver à des résultats plus tangibles.

## **Annexe 2 : Programme de la mission du 13 au 19 février 2005**

|            |  |
|------------|--|
| 13-02-2005 | Arrivée mission à Bamako   |
| 14-02/2005 | Visite et briefing à la Représentation de la FAO<br>Visite DNCN<br>Visite Ministère Environnement/Assainissement (MEA)<br>Séance d'information à la DNCN |
| 15-02-2005 | Visite Ministère Agriculture- DNAMR<br>Séance de travail avec STP<br>Visite à la Coopération des Pays Bas  |
| 16-02-2005 | Atelier de programmation avec l'équipe de la DNCN et STP   |
| 17-02-05   | Atelier de programmation et planification avec l'ensemble des acteurs<br>Visite à la coopération Suisse  |
| 18-02-05   | Rencontre avec CIRAD<br>Coopération française (AFD)<br>Débriefing FAO Rep<br>Fin mission   |

### **ANNEXE 3: SERVICES ET PERSONNES RENCONTRES**

#### **Annexe 3a : Rencontres avec les autorités et Services techniques**

##### Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

- M. Nancoman Keïta, Ministre de l'Environnement;
- M. Félix Dakouo, Directeur National, Direction Nationale de la Conservation de la Nature;
- M. Bai-Koro Fofana, Assistant Directeur National, Direction Nationale de la Conservation de la Nature

##### Ministère de l'Agriculture

- M. Boubacar B. Bâ, Directeur National Adjoint, Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
- M. Mussah Fofana, Chef de la Division Conseil Rural et Vulgarisation Agricole, DNAMR
- M. Sangaré, Chef de la Division Filières Agricoles, DNAMR
- M. Souleymane Koulibali, Coordinateur, Gestion Intégrée des Productions et Déprédateurs, GIPD

##### Secrétariat Technique Permanent

##### FAO Mali

- Mme. Mariam Mahamat Nour, Représentant de la FAO au Mali

##### Ambassade du Royaume des Pays-Bas

- M. Jaap van der Velden, Premier Secrétaire
- M. Peter de Vries, Chef de Mission Adjoint
- Mme. Danté, Environnement, Energies renouvelables, Gestion des Ressources Naturelles
- Bureau de la Coopération Suisse au Mali
- M. Philippe Fayet, Directeur Suppléant

##### Agence Française de Développement

- M. Ibrahima Aya, Chargé d'études

##### Centre de coopération Internationale et Recherche Agronomique pour le Développement

- M. Alain Renou, Correspondant du CIRAD au Mali
- Mme. Laurence Boutinot, Sociologue, Pôle Pastoral Zones Sèches (PPZS) Dakar, Sénégal
- M. Denis Gauthier, Géographe

**Annexe 3b: Liste des participants a l'atelier d'information**

| No. | Noms et prénoms          | Structures  | Contacts  |
|-----|--------------------------|---|---|
| 1.  | Félix Dakoua             | Directeur DNCN  |   |
| 2.  | Abdoul Madjidji Sanogo   | Division Etudes planification   | 223 3695/97   |
| 3.  | Néné Satourou Keita      | Assistance TCP 12905  | 648 44 27   |
| 4.  | Moussa Dembele           | STP/CIGLE   | 223 10 74/636 463   |
| 5.  | Mamadou Outtara          | OPNBB   | 222 24 98 (tel)   |
| 6.  | Moussa Barry             | Chef Division Etudes planification                                    | 223 96 35 96  |
| 7.  | Al Fousseini SEMEGA      | Directeur du parc Baoulé  | 222 52 51   |
| 8.  | Brahima Sidibe           | Division Formation Comm.  | 223 36 95   |
| 9.  | Siriki Sanogo            | Division Aménagement Forêts   |   |
| 10. | Abdrahamane Dame         | Etudes/Programmes ONCN  | 223 36 95   |
| 11. | Nianti Gusmane Tangara   | CC-PGDF-BKO   | 222 50 49   |
| 12. | Issa Fachiri Kone        | Coord.Nat.Projet Gestion<br>Durable Forêts en 3 <sup>ème</sup> région | 265 13 22<br>671 22 10  |
| 13. | Amadou Kassambara        | TCP/MLI/FAO/2906  | 222 47 19   |
| 14. | Dominique Reeb           | FAO-FONP  | +39 06 570 56432  |
| 15. | Syaka Sadio              | FAO-FOR   | +39 06 570 53135  |
| 16. | Bakary Toure             | STP/CIGQE-MEA   | 223/2271074   |
| 17. | Bather Kone              | STP/CIGQE   | 2231074/1176<br>6436627   |
| 18. | Alamir Finna Touré       | STP/CIGQE   | 223 674 6877  |
| 19. | Boubacar Lidiki Dembele  |   | 223 2231074   |
| 20. | Amidou Traore            | STP/CIGQE   | 223 10 74   |
| 21. | Fousseini Diakite        | STP/CIGQE   | e-mail <a href="mailto:amtraore22@yahoo.fr">amtraore22@yahoo.fr</a><br>223 10 74<br>673 69 74 |
| 22. | Niare Néné Sabouro Keita | Assistante TCP  | e-mail foudik@yahoo<br>648 44 27  |
| 23. | Moussa Dembele           | Chef BGRN   | 636 46 30   |
| 24. | Allasane Ba              | STP/PADELIA<br>Coordinateur national                                  | 222 68 30<br>673 7964   |
| 25. | Abdoulaye Traoré         | STP/CGQE  | 612 79 89   |
| 26. | Ibrahima Diakité         | STP/CGQE  | 645 33 22   |
| 27. | Hama Garba               | Consultant FAO  | e-mail promag@endo-su   |

### **Annexe 3c: Liste des participants à l'atelier de programmation des activités**

| <b>No.</b> | <b>Noms et prénoms</b>  | <b>structures</b>        | <b>contacts</b>  |
|------------|-------------------------|--------------------------|--|
| 1.         | Amadou Kassambara       | TCP/MU/FAO/2906          | 222-47-19<br><a href="mailto:kassambara@experco.net">kassambara@experco.net</a>  |
| 2.         | Adama Sidibé            | Représentation FAO/Mali  | 222-37-13  |
| 3.         | Néanti Gusame Notangara | CC-PGDF-BKO              | 22-49-50<br><a href="mailto:notangara@yahoo.fr">notangara@yahoo.fr</a>   |
| 4.         | Amadou Niang            | ICRAF                    | <a href="mailto:a.niang@CGIAR.org">a.niang@CGIAR.org</a><br>223 5000   |
| 5.         | Niaré Néné S. Keita     | Assistante TCP/2905      | 648 4427<br><a href="mailto:conservationnature@yahoo.net.ml">conservationnature@yahoo.net.ml</a>   |
| 6.         | Moussa Dembele          | STP/CIGQE                | 223 10 74/ 636 4630<br><a href="mailto:stp@timbagga.com.ml">stp@timbagga.com.ml</a> ; <a href="mailto:dembelemoussa@yahoo.net.ml">dembelemoussa@yahoo.net.ml</a> |
| 7.         | Siriki Sanogo           | DHF/DNCN                 | 223 36 95- 223 3697  |
| 8.         | Souleymane Diarre       | DFC-DNCN                 | 222 5251/620 5668<br><a href="mailto:diaré@yahoo.fr">diaré@yahoo.fr</a>  |
| 9.         | Alfousseine Semega      | PNBE/DNCN                | 222 52 51/645 77 59<br><a href="mailto:foussemega@yahoo.fr">foussemega@yahoo.fr</a>  |
| 10.        | Adama Togo              | UICN-Mali                | 222 75 72<br><a href="mailto:nicnmali@iucn.org">nicnmali@iucn.org</a>  |
| 11.        | Aboubacrine A. Maiga    | CCA/ONG                  | 228 55 76/611 56 45<br><a href="mailto:maigaiads@yahoo.fr">maigaiads@yahoo.fr</a>  |
| 12.        | Bourgois Emanuelle      | FAO, Rome<br>TCP/ML/2905 | +39 06570 54666<br><a href="mailto:emmanuelle.bourgois@fao.org">emmanuelle.bourgois@fao.org</a>  |
| 13.        | Moussa Barry            | DNCN                     | <a href="mailto:oussabarry2003@yahoo.fr">oussabarry2003@yahoo.fr</a>   |
| 14.        | Abdoul Madjidji Sanogo  | DNCN                     | 637 67 62  |
| 15.        | Amadou Maiga            | MEA                      | 617 84 23<br><a href="mailto:amadoumaiga@yahoo.fr">amadoumaiga@yahoo.fr</a>  |
| 16.        | Syaka Sadio             | FAO, Rome                | +39-06 570 53135   |
| 17.        | Dominique Reeb          | FAO, Rome                | +39 06 570 56432   |
| 18.        | Moussa B. Fofona        | DNAMR                    | 222 28 77  |
| 19.        | Nouylaye Koné           | DNAMR                    | 222 28 77<br><a href="mailto:cedilo@yahoo.fr">cedilo@yahoo.fr</a>  |
| 20.        | Aly Fofana              | DNCT                     | 229 15 01/742 44 95<br><a href="mailto:dnct@afribone.net.ml">dnct@afribone.net.ml</a>  |

**Annexe 4 :      PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE FAO ET LES PAYS BAS PHASE II  
COMPOSANTE FORESTIERE  
**PROGRAMME DE TRAVAIL DU MALI**  
(Période: 2005-2007)**

**Titre du Programme: Appui à la politique de transfert de responsabilités aux collectivités locales et communautés de base: *les implications stratégiques, institutionnelles et méthodologiques pour une gestion décentralisée des ressources naturelles et de la biodiversité***

**Pays:            MALI**

**Durée : Trois ans (2005-2007)**

**A.      CONTEXTE**

Le Mali est un pays sahélien dont environ 60 pour cent du territoire est recouvert par le désert. Il couvre une superficie de 1 240 000 km<sup>2</sup> et compte une population de 10,9 millions d'habitants (1999). Environ 9 pour cent du pays est recouvert de forêts : les forêts denses, presque exclusivement en lots de faible extension et les forêts galeries le long des fleuves.

Au cours de ces trois dernières années, dans le cadre de son partenariat avec le Gouvernement des Pays Bas, la FAO en synergie avec les autres partenaires du gouvernement du mali a initié un certain nombre d'activités en collaboration avec les services techniques forestiers des pays à faible couvert forestier<sup>1</sup> (PFCF) pour appuyer le développement du secteur forestier et particulièrement la lutte contre la désertification et la conservation de la biodiversité.

Le Mali fait partie des pays qui ont bénéficié de l'assistance technique de la FAO à travers, notamment, des études de cas portant sur l'analyse de la situation générale du secteur forestier et la définition de stratégies de gestion durable des ressources forestières. Des cadres nationaux de la DNCN ont participé aux ateliers techniques organisés par la FAO/UNEP pour discuter les résultats des études de cas, notamment à Nairobi (Décembre 2002), en Iran (Juillet 2003) et à Bamako (Janvier 2004). En outre, parallèlement à ces initiatives, la FAO a appuyé le gouvernement dans l'amélioration des connaissances des cadres des services techniques pour une meilleure maîtrise des problèmes forestiers, à travers notamment, le programme du Mécanisme par la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux et d'une plateforme forme de dialogue entre les différents partenaires de la foresterie malienne ; des projets axés sur la politique de décentralisation (TCP/MLI/2905<sup>2</sup>) et le renforcement des capacités institutionnels (TCP régional, GCP/INT/809/BEL<sup>3</sup>), le développement durable (SARD-FSE<sup>4</sup>), le projet TCP/MLI/2905 de définition d'une politique de foresterie urbaine et périurbaine et la stratégie de communication environnementale (FORC-LFCCs).

Dans le cadre de la deuxième phase (2005-2007) de ce programme de partenariat, la FAO entend continuer son appui technique au gouvernement du Mali dans le développement forestier en général et l'amélioration des connaissances techniques et institutionnelles des acteurs en particulier, afin de mieux l'aider à atteindre les objectifs de la politique de relance du secteur forestier adoptée lors des concertations nationales tenues à Bamako en Juillet et Août 2003. Ce programme vise aussi à comprendre les liens d'interdépendance entre les populations et les ressources naturelles pour élaborer des stratégies cohérentes permettant de

<sup>1</sup> : Six countries have been selected for country case studies to assess and analyze forestry issues: Ethiopia, Iran, Mali, Namibia, Oman and Tunisia.

<sup>2</sup> : Projet TCP/MLI/2905 : Appui à la mise en place des réformes institutionnelles et réglementaires pour une décentralisation de la gestion des ressources naturelles

<sup>3</sup> : GCP/INT/809/BEL : Test et Adaptation d'un Manuel sur les Démarches participatives au sein d'Institutions Forestières en Afrique de l'Ouest Francophone

<sup>4</sup> : SARD-FSE: Sustainable agriculture and rural development-farming systems evolution project

satisfaire les besoins des populations rurales tout en sauvegardant la nature et la diversité biologique.

## **B. OBJECTIFS ET RESULTATS DU PROGRAMME**

L'objectif principal du programme est d'appuyer les efforts du gouvernement du Mali dans la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale et de politique multisectorielle de gestion intégrée des ressources naturelles, favorisant le développement local à travers des mécanismes de prise de décision décentralisée et l'implication des différents acteurs à tous les niveaux du pays.

### **Les objectifs immédiats**

Les objectifs immédiats à atteindre par ce programme sont :

- Créer les conditions d'une politique et un cadre institutionnel de participation et d'intégration des actions pour un développement durable du secteur forestier et des secteurs connexes.
- Améliorer et mettre en oeuvre une législation forestière en phase avec les défis de l'utilisation intégrée durable des ressources naturelles.
- Développer des approches appropriées d'évaluation intégrée de l'état et des bénéfices des ressources forestières et de la biodiversité, ainsi que des systèmes d'utilisation des terres.
- Développer des modèles alternatifs de gestion participative des ressources naturelles, de la valorisation de la biodiversité et d'amélioration des conditions de vie des populations.

### **Résultats attendus:**

Les principaux résultats visés par ce programme d'activités, en relation avec les priorités du gouvernement du Mali sont, entre autres:

- Politique du secteur forestier renforcée par des mesures institutionnelles et réglementaires adéquates et harmonisées avec celles des autres secteurs.
- Dispositions du cadre législatif forestier et de décentralisation revues et renforcées par des mesures réglementaires appropriées tenant compte des défis actuels de transfert de responsabilités et des besoins des populations.
- Capacités renforcées en matière d'évaluation des ressources naturelles.
- Etat et potentiel des ressources sylvo-pastorales et de l'agro- biodiversité, évalués dans des sites pilotes.
- Concept défini et testé dans des sites pilotes pour la gestion intégrée et décentralisée des Ressources Naturelles.;
- Modèles et technologies appropriées identifiés pour une utilisation durable des ressources naturelles et de la biodiversité, et démontrées dans des sites pilotes.

## **C. ACTIVITÉS**

Les activités envisagées, se présentent comme suit:

**Objectif 1:     **Renforcement de la politique forestière, du cadre législatif et institutionnel, ainsi que des capacités en matière d'approche participative****

**Résultat 1.1:**   Politique du secteur forestier renforcée par des mesures institutionnelles et réglementaires adéquates et harmonisées avec celles des autres secteurs.

- a) Evaluer les résultats et acquis des actions en cours relatives à la gestion des ressources naturelles et de la politique de transfert de compétences aux

- collectivités locales et des acteurs à la base.
- b) Analyser les mécanismes de concertation entre les différents acteurs mis en place au niveau national et local et proposer les mesures appropriées de renforcement institutionnel pour les redynamiser.
- c) Sur la base des acquis des expériences passées et en cours, ainsi que des résultats des tests du concept méthodologique de GIRN, contribuer à la formulation d'une politique de gestion décentralisée des ressources naturelles et de valorisation de la biodiversité.
- d) Sensibiliser et informer les acteurs sur les dispositions de transfert de compétences et les nouvelles orientations de politique forestière.

**Résultat 1.2** : Les dispositions du cadre législatif forestier et de décentralisation revues et renforcées par des mesures réglementaires appropriées en tenant compte des défis actuels de transfert de responsabilités et des besoins des populations.

- a) Analyser le contexte législatif et des acquis actuels en matière de réglementation de l'utilisation des ressources forestières et de la biodiversité [Lois: 95-04 (forêt), 95-003 (bois) et 95-031 (faune)] et les acquis les acquis des actions en cours sur le transfert des responsabilités (Loi 96-050).
- b) Proposer des éléments d'élaboration des mesures réglementaires et du cadre de leur application pour répondre assurer un transfert effectif des responsabilités aux communautés de base, en matière de GIRN.
- c) Proposer des mesures réglementaires et de mise en œuvre des conventions internationales (CCD, CBD, Changement climatique, etc.)
- d) Renforcer les capacités des acteurs dans les zones pilotes en matière de connaissance et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires.

**Objectif 2**: Développement et mise en œuvre des approches d'évaluation intégrée des ressources forestières et de la biodiversité, ainsi que de système de suivi - évaluation.

**Résultat 2.1** : Les capacités en matière d'évaluation des ressources naturelles renforcées.

- a) Analyser les besoins en matière de formation des acteurs sur les méthodes d'évaluation intégrée des ressources et des systèmes de suivi-évaluation des activités forestières,
- b) Proposer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des services techniques de la DNCN et des acteurs à la base, en matière d'évaluation des ressources et de suivi-évaluation des ressources naturelles.

**Résultats 2.2**: L'état et le potentiel des ressources sylvo-pastorales et de l'agro-biodiversité, évalués dans des sites pilotes.

- a) Analyser et capitaliser les expériences et méthodologies d'évaluation intégrée des ressources forestières et de l'agro-biodiversité actuellement adoptées dans la gestion des ressources naturelles.
- b) Harmoniser la méthodologie actuelle d'évaluation intégrée des ressources forestières et de l'agro-biodiversité avec celle recommandée par la FAO (FRA).
- c) Evaluer l'état et le potentiel de production des ressources sylvo-pastorales et de l'agro-biodiversité dans les sites pilotes.

**Objectif 3**: Développer des concepts et modèles alternatifs de gestion intégrée et utilisation durable des ressources naturelles et l'agro-biodiversité pour améliorer les conditions des populations

**Résultat 3.1**: Un concept de gestion intégrée et décentralisée des Ressources Naturelles

- a) Identifier et analyser les approches méthodologiques de gestion des ressources naturelles, ainsi que le savoir faire traditionnel des populations en matière de valorisation des ressources forestières et de la biodiversité.
- b) Analyser les systèmes d'utilisation et d'aménagement des terres et ressources (forestières, agricoles, fauniques, animales, halieutique, etc.);
- c) Evaluer les acquis des expériences antérieures et en cours.
- d) Définir le concept de gestion décentralisée et intégrée des ressources naturelles et le tester dans des sites pilotes.
- e) Evaluer les résultats des tests et valider le concept de gestion décentralisée et participative des ressources naturelles.

**Résultat 3.2:** Modèles et technologies appropriées identifiés pour une utilisation durable des ressources naturelles et de la biodiversité, et démontrées dans des sites pilotes.

- a) Evaluer et mettre en oeuvre des critères et indicateurs recommandés pour le développement durable.
- b) Identifier les différents types de produits forestiers et fauniques, ainsi que leur potentiel productif.
- c) Identifier et promouvoir des modèles de valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité.
- d) Promouvoir des technologies de transformation des produits forestiers non ligneux pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

#### **D. SITES D'INTERVENTION PROPOSÉS**

Sur la base des expériences passées et des activités en cours, il est envisagé de mettre en oeuvre le présent programme d'actions dans les sites ci-après: Sikasso, Kayes, Ségou et Mopti.

#### **E. BUDGET**

Le budget global est estimé à 450 000 dollars USA et servira à financer les activités de terrain, les consultants, les frais de services et de fonctionnement, les voyages sur le terrain, les appuis techniques de la FAO et les équipements.

#### **F. PLAN DE TRAVAIL**

Les activités seront réalisées en partenariat avec la DNCN, en étroite collaboration avec les autres services techniques impliqués dans la gestion des ressources naturelles, notamment l'élevage, l'agriculture, la décentralisation, et les projets, etc.

La mise en oeuvre se fera en quatre phases successives:

##### **Phase 1: Préparation**

- Novembre 2004 – Janvier 2005: a) Formulation et discussion de la note conceptuelle du programme d'activités; b) Contact informel avec les autorités Maliennes, DNCN, Ministère de l'Environnement.
- Février 2005: a) Information des autorités du Mali et envoi d'un résumé de la note conceptuelle; b) mission conjointe<sup>5</sup> de la FAO Siège au Mali pour s'entretenir avec les différents acteurs, collecter des informations complémentaires, proposer et discuter un plan de travail détaillé et organiser un atelier d'information avec les acteurs.

<sup>5</sup> : Cette composante forestière sera menée de concert avec la composante agro-biodiversité. La mission conjointe sera composée de : des fonctionnaires de FORC, FONP et AGPP.

- Mars-avril 2005 : a) finalisation et approbation du plan de travail au siège à Rome; b) envoi du programme d'actions aux autorités maliennes pour amendement et approbation.

### **Phase 2 : Démarrage du programme et analyse diagnostic**

- Mai - Juillet 2005 : a) Démarrage des activités de terrain: a) désignation du coordinateur national et achat d'équipement; b) Atelier de démarrage; c) Visite de terrain et choix des sites d'études; d) réalisation des activités de terrain: (i) Analyse Diagnostic de la situation du secteur forestier et des secteurs connexes; (ii) évaluation de l'état et inventaire des ressources naturelles, et collecte des informations et des données, (iii) revue de la politique forestière, et du cadre institutionnel et législative, (iv) analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et agroforestiers et de gestion des ressources, (v) identification et évaluation des technologies locales d'utilisation et de valorisation des ressources.

### **Phase 3: Exploitation des résultats d'étude**

- Juillet - octobre 2005: a) Finalisation de l'inventaire/évaluation des ressources naturelles b) Compilation des données collectées; c) Analyse et synthèse des résultats: politique forestière et des autres secteurs, législation et aspects institutionnels, méthodologies et approches ;d) élaboration des documents de synthèse et du proposition des actions prioritaires de démonstration.
- Novembre 2005-decembre 2005: a) Organisation d'un atelier de validation des résultats et de l'adoption du programme d'actions prioritaires; b) Planification des actions prioritaires de démonstration.

### **Phase 4: Validation des modèles et approches méthodologiques**

- Janvier 2006 – novembre 2007 : a) Mise en oeuvre du programme d'actions prioritaires dans des sites pilotes pour vérifier et confirmer la pertinence des modèles et approches, b) Suivi évaluation des progrès réalisés; c) Appui à la formulation de la nouvelle politique et législation forestière dans le cadre du PFN (novembre 2006) et leur mise en oeuvre dans des sites pilotes.
- Décembre 2007 : a) Organisation d'un atelier national de validation des résultats et d'adoption du document de stratégie et de politique de gestion intégrée des ressources naturelles ; b) Finalisation et publication des documents finaux du programme.

## **G. STRATEGIE**

La mise en œuvre du programme d'activités nécessitera la prise en compte des problèmes de la foresterie dans un contexte de développement durable, de ce fait impliquera au niveau de la FAO des interactions et des initiatives conjointes entre les services concernés des départements des Forêts et Agriculture, ainsi que le Service de la Sécurité alimentaire.

Les services techniques de la FAO impliqués dans ce programme sont : Service de la Conservation des Ressources forestières (FORC), Service des Politiques forestières (FONP), travaillant en étroite collaboration avec le Service de l'agriculture et des productions pastorales (AGPP) chargé de la composante Agro-biodiversité.

Au niveau terrain, au Mali, il est envisagé de nouer des liens étroits de collaboration avec les projets forestiers et autres services intervenant dans les domaines de l'agro-biodiversité et de la sécurité alimentaire, ainsi que la gestion des ressources naturelles, de façon à développer des synergies et des complémentarités. Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement sera le maître d'ouvrage et la DNCN sera la structure de mise en oeuvre et d'exécution du programme et travaillera en étroite collaboration avec la FAO et les autres directions concernées, notamment, Agriculture, Elevage, Décentralisation, ainsi que les partenaires nationaux, notamment IER, ONG, associations des paysans, privés, projets, etc.

Les institutions internationales et sous-régionales présentes au Mali, telles que ICRAF-Sahel, CRDI, CIRAD, UICN seront aussi impliquées de près ou de loin dans la réalisation des activités, de façon à s'assurer une cohérence dans l'action et développer des approches et une politique consensuelles.

## H. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

La mise en œuvre du programme nécessitera :

- **Maître d'ouvrage et supervision générale:** Le Secrétaire Général du ministère de l'environnement et de l'assainissement assurera la supervision générale de la mise en œuvre du programme en sa qualité de maître d'ouvrage.
- **Mise en œuvre et Coordination sur le terrain:** La Direction National de la Conservation de la Nature (DNCN) assurera la réalisation et la coordination technique du projet au niveau national et locale. La cellule de cartographie appuiera les activités d'évaluation des ressources. Les travaux de terrain seront réalisés par les agents de la DNCN et des partenaires assistés de consultants nationaux recrutés par le budget du programme.
- **Appuis techniques de la FAO:**
  - √ (i) Coordinateurs du programme : **Syaka Sadio et Dominique Reeb.**
  - √ (ii) Responsables de thème : **Politique & Institutions** (objectif 1): Dominique Reeb; **Evaluation des ressources** (objectif 2): Mohamed Saket ; **Gestion intégrée des ressources naturelles** (objectif 3): Syaka Sadio/Michel Malagnoux.
  - √ (iii) Autres intervenants: Pierre Sigaud et AGPC (agro-biodiversité); Oudara Souvannavong (aspects recherche), Ali Mékouar (législation).
- **Partenaires techniques:** ICRAF, IER, IUCN et des ONGs nationales et internationales spécialisées.
- **Partenaires de coopération:** Coopération des Pays Bas, Suisse, AFD, etc.
- **Personnel payé par le programme:** 1 secrétaire informatique, Spécialiste SIG (contrat), consultants nationaux (7) et international (3 Hm; thème 3) ; Coordinateur (indemnités mensuelles)
- **Equipements et matériels techniques:** ordinateurs, photocopieuses, forestier, etc., pour le secrétariat et l'unité de cartographie et gestion des bases de données.

## Annexe 2.2 : Planning des activités

| ACTIVITES   |   | 2005 |    |    | 2006 |    |    | 2007 |    |    | PARTENAIRES ET ACTIONS PERTINANTES EN COURS |
|---|---|------|----|----|------|----|----|------|----|----|---|
|   |   | T1   | T2 | T3 | T1   | T2 | T3 | T1   | T2 | T3 |   |
| <b>Objectif 1: Renforcement de la politique forestière, du cadre législatif et institutionnel, ainsi que des capacités en matière d'approche participative</b>  |   |      |    |    |      |    |    |      |    |    |   |
| <b>Résultat 1.1 Politique du secteur forestier renforcée par des mesures institutionnelles et réglementaires adéquates et harmonisées avec celles des autres secteurs</b>   |   |      |    |    |      |    |    |      |    |    |   |
| 1.1.1   | Evaluer les résultats et acquis des actions en cours relatives à la gestion des ressources naturelles et de la politique de transfert de compétences aux collectivités locales et des acteurs à la base.  |      | —  |    |      |    |    |      |    |    |   |
| 1.1.2   | Analyser les mécanismes de concertation entre les différents acteurs mis en place au niveau national et local et proposer les mesures appropriées de renforcement institutionnel pour les redynamiser.  |      | —  |    |      |    |    |      |    |    |   |
| 1.1.3   | Sur la base des acquis des expériences passées et en cours, ainsi que des résultats des tests du concept méthodologique de GIRN, contribuer à la formulation d'une politique de gestion décentralisée des ressources naturelles et de valorisation de la biodiversité |      |    | —  |      |    |    |      | —  | —  |   |
| 1.1.4   | Sensibiliser et informer les acteurs sur les dispositions de transfert de compétences et les nouvelles orientations de politique forestière   |      | —  | —  |      |    | —  | —    | —  | —  |   |
| <b>Résultat 1.2: Dispositions du cadre législatif forestier et de décentralisation revues et renforcées par des mesures réglementaires appropriées tenant compte des défis actuels de transfert de responsabilités et des besoins des populations</b> |   |      |    |    |      |    |    |      |    |    |   |
| 1.2.1   | Analyser le contexte législatif et des acquis actuels en matière de réglementation de l'utilisation des   |      | —  | —  | —    |    |    |      |    |    |   |

|   |   |  |     |     |     |     |     |     |     |     |  |
|---|---|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|
|   | ressources forestières et de la biodiversité (Lois: 95-04 (forêt), 95-003 (bois) et 95-031 (faune), et les acquis des actions en cours sur le transfert des responsabilités (Loi 96-050)                                    |  |     |     |     |     |     |     |     |     |  |
| 1.2.2   | Proposer des éléments d'élaboration des mesures réglementaires et du cadre de leur application pour assurer un transfert effectif des responsabilités aux communautés de base, en matière de GIRN                           |  | --- | --- | --- |     |     |     | --- | --- |  |
| 1.2.3   | Proposer et tester des mesures réglementaires et de mise en œuvre des conventions internationales (CCD, CBD, Changement climatique, etc.)   |  |     | --- | --- | --- |     |     | --- |     |  |
| 1.2.4   | Renforcer les capacités des acteurs dans les zones pilotes en matière de connaissance et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires   |  |     |     | --- | --- | --- | --- | --- |     |  |
| <b>Objectif 2: Développement et mise en œuvre des approches d'évaluation intégrée des ressources forestières et de la biodiversité, ainsi que de système de suivi - évaluation.</b> |   |  |     |     |     |     |     |     |     |     |  |
| <b>Résultats 2.1: Capacités renforcées en matière d'évaluation intégrée des ressources naturelles</b>   |   |  |     |     |     |     |     |     |     |     |  |
| 2.1.1   | Analyser les besoins en matière de formation des acteurs sur les méthodes d'évaluation intégrée des ressources et des systèmes de suivi-évaluation des activités forestières  |  |     | --- | --- | --- | --- |     | --- |     |  |
| 2.1.2   | Proposer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des services techniques de la DNCN et des acteurs à la base, en matière d'évaluation des ressources et de suivi-évaluation des ressources naturelles |  |     | --- | --- | --- |     |     |     |     |  |
| <b>Résultat 2.2 : Etat et potentiel des ressources sylvo-pastorales et de l'agro- biodiversité, évalués dans des sites pilotes</b>  |   |  |     |     |     |     |     |     |     |     |  |

|   |   |  |  |   |   |  |  |  |   |  |  |
|---|---|--|--|---|---|--|--|--|---|--|--|
| 2.2.1   | Analyser et améliorer les expériences et méthodologies d'évaluation intégrée des ressources forestières et de l'agro-biodiversité actuellement adoptées dans la gestion des ressources naturelles                             |  |  | — |   |  |  |  |   |  |  |
| 2.2.2   | Harmoniser la méthodologie actuelle d'évaluation intégrée des ressources forestières et de l'agro-biodiversité avec celle recommandée par la FAO (FRA)  |  |  |   | — |  |  |  |   |  |  |
| 2.2.3   | Evaluer l'état et le potentiel de production des ressources sylvo-pastorales et de l'agro-biodiversité dans les sites pilotes   |  |  | — |   |  |  |  |   |  |  |
| <b>Objectif 3: Développer des concepts et modèles alternatifs de gestion intégrée et utilisation durable des ressources naturelles et l'agro-biodiversité pour améliorer les conditions des populations</b> |   |  |  |   |   |  |  |  |   |  |  |
| <b>Résultat 3.1: Concept défini et testé dans des sites pilotes pour la gestion intégrée et décentralisée des Ressources Naturelles</b>   |   |  |  |   |   |  |  |  |   |  |  |
| 3.1.1   | Identifier et analyser les approches méthodologiques de gestion des ressources naturelles, ainsi que le savoir faire traditionnel des populations en matière de valorisation des ressources forestières et de la biodiversité |  |  | — | — |  |  |  |   |  |  |
| 3.1.2   | Analyser les systèmes d'utilisation et d'aménagement des terres et ressources (forestières, agricoles, fauniques, animales, halieutique, etc.)  |  |  | — | — |  |  |  |   |  |  |
| 3.1.3   | Evaluer les acquis des expériences antérieures et en cours  |  |  |   |   |  |  |  |   |  |  |
| 3.1.4   | Définir le concept de gestion décentralisée et intégrée des ressources naturelles et le tester dans des sites pilotes   |  |  | — | — |  |  |  |   |  |  |
| 3.1.5   | Evaluer les résultats des tests et valider le concept de gestion décentralisée et participative des ressources naturelles   |  |  |   |   |  |  |  | — |  |  |

| <b>Résultat 3.2: Modèles et technologies appropriées identifiés pour une utilisation durable des ressources naturelles et de la biodiversité, et démontrées dans des sites pilotes</b> |   |  |  |   |   |   |   |   |  |  |
|--|---|--|--|---|---|---|---|---|--|--|
| 3.2.1  | Evaluer la mise en oeuvre des critères et indicateurs recommandés pour le développement durable   |  |  | — |   |   |   | — |  |  |
| 3.2.2  | Identifier les différents types de produits forestiers et fauniques, ainsi que leur potentiel productif                                       |  |  | — | — | — | — | — |  |  |
| 3.2.3  | Identifier et promouvoir des modèles de valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité  |  |  | — | — |   |   |   |  |  |
| 3.2.4  | Promouvoir des technologies de transformation des produits forestiers non ligneux pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire |  |  |   | — | — | — | — |  |  |